

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 février 2012

LARGE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL PORTEE AU MONTANT MAXIMUM DE 5,36 M€ ET CONFIRMATION DU REPORT A MARS 2016 DE L'ECHEANCE DE L'OBLIGATION CONVERTIBLE

NETBOOSTER (FR0000079683 – ALNBT), l'agence de communication interactive, leader indépendant en Europe, annonce la finalisation des opérations qui avaient pour objectif le renforcement de sa structure financière. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de l'accord conclu entre la société, ses principaux actionnaires et les porteurs de l'obligation convertible et qui avait fait l'objet d'une communication par le Groupe le 12 janvier dernier.

Raphael Zier, Président Directeur Général de NetBooster, a déclaré : « *le large succès de l'augmentation de capital et la validation définitive par les assemblées générales de la modification des termes de l'OC 2012 permettent au Groupe d'envisager l'avenir avec confiance et détermination. L'amélioration de notre performance opérationnelle et de notre rentabilité se poursuivent parallèlement. Nous abordons ainsi l'année 2012 dans de très bonnes conditions.* »

Modification des termes de l'Obligation convertible validée par les Assemblées Générales

Les Assemblées Générales des actionnaires et porteurs de l'obligation convertible mars 2012 se sont tenues le 20 février 2012. Les actionnaires et les porteurs de l'OC ont voté en faveur de la proposition négociée entre les parties qui avait fait l'objet d'un protocole d'accord et d'une communication le 12 janvier 2012 de la part du groupe Netbooster.

La maturité des obligations convertibles encore en circulation sera ainsi allongée de 4 ans jusqu'à mars 2016.

Augmentation de capital de 5,36 M€ sursouscrite

Comme annoncé, un placement privé d'actions NetBooster a également été réalisé avec succès ce jour. Il avait été autorisé dans le cadre de la délégation de compétence accordée au Conseil d'administration par la 2^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 20 février 2012. Le montant maximal autorisé, fixé à 5,36 M€, a été atteint en quelques heures, entraînant une clôture anticipée du placement.

Montant brut : 5,36 millions d'euros par l'émission sans droit préférentiel de souscription de 2 143 997 actions nouvelles.

Forme de l'opération : Augmentation de capital dont la souscription est proposée à des investisseurs qualifiés dans le cadre des dispositions du 2 du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (« placement privé »).

Prix d'émission : 2,50 euros (prime d'émission de 2,40 euros incluse), libéré intégralement en numéraire dès la souscription, comme annoncé précédemment soit une prime de 6% par rapport à la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances précédant l'annonce de l'accord de refinancement (2,36 euros).

Souscripteurs : L'opération a été réalisée dans le cadre d'un placement privé, conformément au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis aux articles D. 411-1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier. 7 investisseurs ont participé à l'opération dont les principaux actionnaires de NetBooster, Raphael Zier (24,7% du capital avant opération) et les fonds Truffle Capital (20,9%) et Idinvest Partners (9%) à hauteur de 4,2 M€ conformément à leurs engagements.

Calendrier : le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu **le 24/02/2012 au plus tard**

Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront assimilées aux actions existantes et négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN : FR0000079683). Le nombre d'actions composant le capital de la société sera ainsi augmenté de 2 143 997 titres et passera de 10 719 988 à 12 863 985.

Dilution : Le tableau ci-dessous met en évidence l'incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social et n'ayant pas souscrit à l'opération :

Incidence de l'émission sur la situation d'un actionnaire disposant de 1% du capital

Avant émission	1,00%
Après émission	0,83%

Répartition du capital : Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital avant et après l'émission d'actions nouvelles.

Répartition du capital	Avant opération		Après opération	
	En nombre d'actions	En %	En nombre d'actions	En %
Raphael Zier	2 650 693	24,7%	2 850 693	22,2%
Truffle Capital	2 240 926	20,9%	3 240 926	25,2%
Idinvest Partners	966 721	9,0%	1 446 721	11,2%
Pascal Chevalier	626 446	5,8%	626 446	4,9%
Management	1 154 722	10,8%	1 154 722	9,0%
Flottant	3 080 480	28,7%	3 544 477	27,6%
Total	10 719 988	100%	12 863 985	100%

A propos de NetBooster Group

Créé en 1998, NetBooster, groupe indépendant de communication interactive, met à la disposition de ses clients son expertise du marketing sur Internet : référencement, liens sponsorisés, affiliation, médias online, création, CRM et réseaux sociaux. Investissant massivement en R&D, l'agence propose également les expertises et technologies du marketing digital de demain pour garantir à ses clients les meilleures performances pour leurs investissements. NetBooster, implanté en France, Italie, Royaume-Uni, Espagne, Suisse, Allemagne, Finlande, Danemark, Suède, est dirigé par Raphaël Zier et compte près de 550 collaborateurs. Pour l'exercice 2011, NetBooster a réalisé une marge brute consolidée de 27,7 M€ en croissance de 21%. Certifiée "Entreprise Innovante" par OSEO innovation, NetBooster est éligible aux FCPI. NetBooster est cotée sur NYSE Alternext, marché du Groupe NYSE Euronext à Paris.

Recevez gratuitement toute l'information financière de NetBooster par email en vous inscrivant sur : www.actusnews.com.

**Prochain communiqué : résultats de l'exercice 2011,
28 mars 2012 avant l'ouverture des marchés**

**NETBOOSTER est coté sur NYSE Alternext à Paris
Code ISIN : FR0000079683 - Code MNEMO : ALNBT
Pour plus d'informations : www.netboostergroup.com**



Contact Presse

Pepper Menthe Communication
Samira CHAKKAF ANDALOUCI
samira@peppermint.com
Tél. : 07.86.11.14.52

Communication Financière

Actus Finance
Jérôme FABREGUETTES-LEIB, RI
jfl@actus.fr
Tél. : 01.77.35.04.36

Nicolas BOUCHEZ, RP
nbouchez@actus.fr
Tél. : 01.77.35.04.37

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France. L'offre sera effectuée dans le cadre d'un placement privé, conformément au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier auprès d'investisseurs qualifiés, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Néovacs® d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique ou tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Néovacs® n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) (i), (ii) ou (iii) de la Directive Prospectus de l'Union Européenne et qui sont également considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Il appartient aux personnes en possession du présent document de s'informer des éventuelles restrictions locales et de s'y conformer.